

Paris, le 9 juillet 2015
N/Réf. : 15-016 FD/afn

Monsieur Christophe SAINTILLAN
Directeur des infrastructures de transport
MEDDL
Tour Sequoia
1, place Carpeaux
92055 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Objet : Votre courrier du 8 juillet 2015

Monsieur le directeur,

Par courrier cité en référence, vous m'interrogez sur les mesures exceptionnelles que la SFTRF pourrait proposer afin de réduire pour les habitants du pays briançonnais le coût du passage du tunnel. Vous notez à juste titre que les événements qui touchent le tunnel dit du Chambon sont extraordinaires et irrésistibles.

Comme vous l'avez également rappelé, la SFTRF a réagi sans délai dès qu'elle a été saisie en proposant des formules commerciales pour les véhicules légers, qui réduisaient déjà fortement le coût du passage, la formule la plus avantageuse étant celle de l'abonnement mais étant néanmoins moins souple pour les habitants de ce pays briançonnais.

Compte-tenu de ce caractère exceptionnel, j'ai l'honneur de vous préciser que la SFTRF va donc proposer, sous forme d'achats groupés, des passages individuels pour les véhicules légers, au prix unitaire de 10.26€ ce qui correspond au tarif unitaire de l'abonnement 20 passages (la formule la plus avantageuse) et ce, comme vous l'avez demandé, pour les seuls habitants du pays briançonnais. Il conviendra donc que ce soient des entités publiques qui procèdent à l'achat de ces passages groupés et qu'elles s'engagent à n'en faire bénéficier que les seuls habitants du pays briançonnais et sans marge.

Je précise également, pour éviter d'éventuels abus, que les passages ainsi achetés auront une durée de validité limitée dans un premier temps au 31 août (comme vous le suggérez d'ailleurs) et que bien entendu, s'il était nécessaire de prolonger cette mesure exceptionnelle, la SFTRF échangerait les éventuels passages non utilisés pour de nouveaux passages avec une nouvelle date de validité.

Il serait donc souhaitable que les élus des collectivités concernées prennent contact sans délai avec la direction de la SFTRF pour leur permettre d'accéder à cette nouvelle

Société Française du Tunnel Routier du Fréjus

formule. La personne à contacter est le directeur des affaires juridiques et des ressources humaines, M. Hervé GENON, au 04 79 20 68 21 ou au 06.86.08.42.84, puis à partir du 3 août, le directeur des affaires financières et commerciales, M. Jean-Luc GRIVIAU, au 04.79.20.68.21 ou au 06.08.30.41.05.

J'espère que cette mesure exceptionnelle justifiée par des événements exceptionnels répond à l'attente de l'autorité concédante et vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de ma considération distinguée.



François DROUIN
Président